

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
6 juin 2023
Date d'affichage :
6 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, les douze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Rémy VIDAL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Béatrice BOISE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Jean-Claude LEMAIRE – Clément POINTEAU – Claude CATRIN -
Absents : Hervé PASCAULT – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**MISE AUX NORMES ET AGRANDISSEMENT
DECHETERIES NOYERS ET ANGELY
MAITRISE D'OEUVRE
ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET AUTORISATION SIGNATURE**

Le Président explique que la présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet la mise aux normes et l'agrandissement des déchèteries de NOYERS et d'ANGELY, pour le compte de la Communauté de Communes du Serein.

Pour mémoire, le montant des travaux estimé dans le cadre de l'étude préalable s'élève à 992 000 € HT.

Une consultation a été lancée le 4 mai 2023, dans le cadre d'une procédure adaptée. Elle a été mise en ligne le 4 mai 2023 sur la plateforme e.marchespublics.com sous le n° 936673 et publiée le 05 mai 2023 dans le BOAMP sous le n° 23-61402.

La date de remise des offres était fixée au 31 Mai 2023 à 12h.

La Communauté de Communes a reçu quatre offres.

Après analyse, la Commission d'appel d'offres, réunie le 12 juin 2023, propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 40 points pour le prix de la prestation, 60 points pour la valeur technique) à savoir celle de la Société BE MACO d'AUXERRE, pour un montant total d'honoraires de 63 550,20 € HT (76 260,24 € TTC), soit 4,06 % du montant prévisionnel des travaux pour les missions de base.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre la Société BE MACO d'AUXERRE, pour un montant total d'honoraires de 63 550,20 € HT (76 260,24 € TTC), soit 4,06 % du montant prévisionnel des travaux pour les missions de base.

AUTORISE le Président à signer ce marché et toutes pièces s'y rapportant.

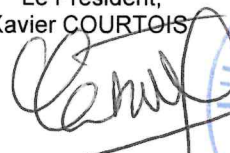
DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces prestations sont inscrits à l'article 2313 du budget primitif 2023 gestion des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 15/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com